

SAMOS LEGAL CENTRE NEWSLETTER

Bienvenue à la 28ème édition de la newsletter du Samos Legal Centre !

Les mois de janvier et février ont été particulièrement chargés pour le Samos Legal Centre qui a vu notamment plusieurs changements dans son équipe. Bintou* est revenue à Samos en qualité d'assistante juridique et technique. Lucile, elle, a été embauchée pour soutenir brièvement le projet. De plus, Emma et Valentin, nous ont rejoints pour 6 mois en tant que juristes volontaires. Depuis leur arrivée, il ont dû s'adapter aux changements réguliers de pratiques ainsi qu'aux difficultés rencontrées quotidiennement par l'équipe.



Par exemple, le bureau d'asile a, de manière récurrente, annulé certains entretiens pourtant prévu depuis des mois. Les personnes qui se sont présentées à celui-ci se retrouvent confrontées à la nouvelle frustrante que les entretiens prévus n'ont pas lieu, les laissant dans l'incertitude, sans aucune information claire sur le report de l'entretien. Cette incertitude engendre une frustration croissante chez les personnes demandant l'asile, qui s'ajoute à la détresse provoquée par les conditions de vie inhumaines et dégradantes dans le camp.

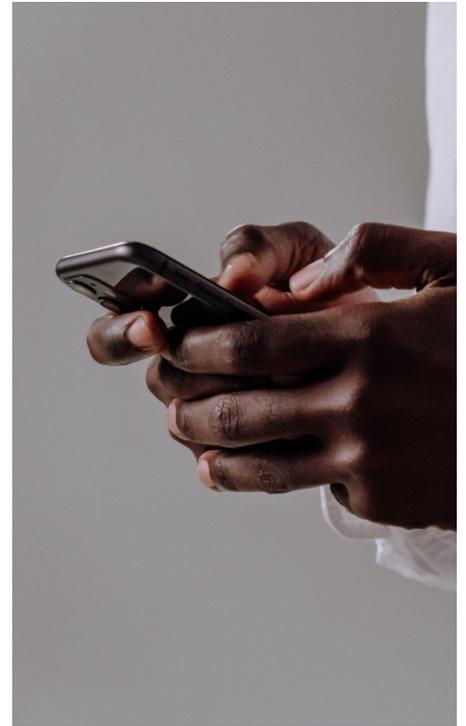
Zoom sur nos activités



Chaque jour, un membre de l'équipe consacre sa journée à la réponse aux messages sur Whatsapp.

- D'un simple **"Bonjour ASFF"** à **"Comment faire pour me marier en Grèce"**. Notre hotline est l'outil qui nous sert de lien avec les personnes exilées de Samos pour organiser une rencontre dans nos bureaux et suivre les différentes personnes à travers leur procédure.
- Il s'agit souvent du seul lien d'échanges, pour les personnes en situation précaire dans le camps. Nos juristes bénévoles ont été confrontés à plusieurs **messages de détresse psychologiques**, témoignant de l'impact direct que les conditions de vie du camp ont sur la santé mentale des personnes exilées.

La hotline



46

messages à traiter au total
par jour en moyenne
*Basé sur le nombre de
messages à l'ouverture de
la hotline

15

personnes avec qui nous
n'avons pas encore été en
contact nous écrivent en
moyenne chaque jour

La réception



Afin d'accueillir les personnes dans nos locaux, chaque jour un de nos juristes bénévoles dédie sa journée à la réception.

En plus des rendez-vous déjà fixés, nous recevons en moyennes **entre 5 et 10 personnes par jour** dans nos bureaux :

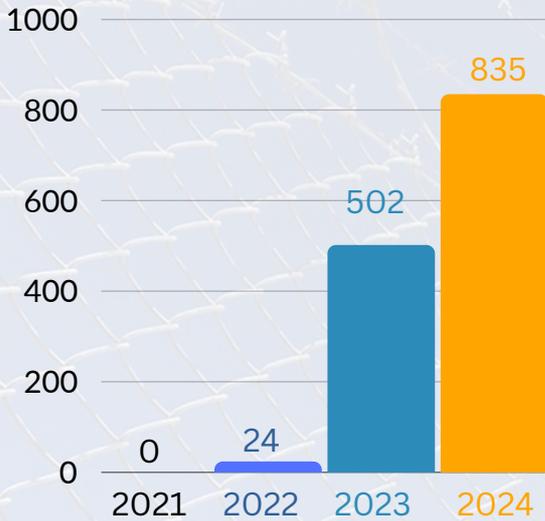
- pour demander un **rendez-vous de préparation**
- pour **poser des questions** sur la procédure d'asile
- pour simplement **se renseigner** sur notre travail

En janvier, un interprète bénévole nous a épaulé dans cette tâche pour recevoir les personnes parlant arabe.



LES CHIFFRES DE JANVIER ET FEVRIER

Nombre d'arrivées sur la période



83
préparations individuelles à l'entretien d'asile

Notre équipe sur la période:



Personnes soutenues sur la période:

Femmes
38.1%

Hommes
61.9%

10% d'entre elles nous ont partagés avoir été victimes de violence sexuelles et/ou basée sur le genre

MERCI LUCILE !

Sur la période de mi-décembre 2023 à mi-février 2024, Lucile a pu être recrutée en tant qu'experte juridique, afin de venir soutenir l'équipe sur cette période particulièrement chargée, après avoir travaillé pendant 6 mois chez notre partenaire Samos Volunteers. Sa connaissance du contexte de l'île et ses expériences précédentes en Grèce, ont été un atout précieux, elle a su se démarquer par sa rapidité à être opérationnelle et à s'intégrer dans l'équipe.

Grâce à son arrivée, le Centre a pu continuer à exercer un maximum de ses activités sur cette période. En effet, sa capacité d'adaptation et son efficacité, on permis à l'équipe d'être soutenue sur de nombreuses tâches (casework, communication, advocacy,...).

Merci Lucile, pour ton travail et ton sérieux.

Nous te souhaitons le meilleur dans tes futures missions !



TEMOIGNAGE

UNE SEPARATION FAMILIALE VIOLENTE

M* a contacté le centre juridique pour la première fois en novembre 2021 après sa difficile arrivée à Samos. Alors qu'il venait d'arriver sur l'île de Samos et se cachait pour appeler les secours, sa femme et ses deux enfants en bas âge, alors cachés dans la forêt, ont été abordé par la police grecque qui les a illégalement et violemment repoussé vers les eaux turques.

La situation dangereuse en Syrie l'a incité à fuir avec sa famille en mars 2021 alors que la guerre se poursuivait. C'est seul qu'il a dû passer un premier entretien d'admissibilité sur la Turquie où il devait démontrer pourquoi la Turquie n'est pas un pays sûr pour lui.



UNE RECONNAISSANCE DIFFICILE

Sa première demande et sa demande de réexamen ont été rejetées par le service d'asile qui a considéré la Turquie comme « un pays sûr » pour lui. Cela sans considération du fait que sa famille y a été déportée de force, que les conditions de vie en Turquie sont généralement précaires et enfin qu'ils font l'objet d'un traitement discriminatoire les empêchant de travailler légalement, de s'intégrer à la société turque et de vivre une vie normale.

Nous avons suivi M* dans toute sa procédure complexe d'appel et de demande de réexamen.

C'est seulement en 2023, 2 ans après son arrivée en Grèce, que la protection internationale lui a finalement été accordée, après que sa femme et ses filles aient réussi à le rejoindre à Samos.



Le cas de M* est une illustration poignante de la pratique violente et illégale des *pushbacks* allant à l'encontre des règles de droit internationale.

Plaidoyer

L'OMBUDSMAN GREC A CONSTATÉ QUE LE SERVICE DE RÉCEPTION ET D'IDENTIFICATION (RIS) DU CENTRE FERMÉ D'ACCÈS CONTRÔLÉ (CCAC) DE SAMOS RESTREINT ILLÉGALEMENT L'ACCÈS DES AVOCATS AU SITE

Suite à une plainte conjointe de I Have Rights, Human Rights Legal Project et Avocats Sans Frontières France au sujet de l'accès des avocats au CCAC, l'Ombudsman (Défenseur des droits) grec a rendu une réponse en janvier.

Celui-ci a constaté que, compte tenu des courts délais de la procédure d'asile, il est important qu'il n'y ait pas de formalités inutiles et que les autorités du CCAC fassent preuve de flexibilité. Par exemple, le RIS ne peut pas exiger des avocats qu'ils donnent un préavis d'un jour lorsqu'ils rendent visite à leurs clients au CCAC.



LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE UNISSENT LEURS VOIX POUR DÉNONCER LES CONDITIONS DE VIE INHUMAINES ET DÉGRADANTES DANS LE CCAC DE SAMOS ET LE NON-RESPECT PERSISTANT DES NORMES EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS

Le 31 janvier, aux côtés de 19 autres organisations, ASF France a appelé une fois de plus à la fermeture du CCAC de Samos. En attendant celle-ci, nous demandons aux autorités grecques et à la Commission européenne de respecter les droits fondamentaux des personnes en garantissant :

- ☑ Un hébergement adéquat
- ☑ La fin de la détention illégale *de facto*
- ☑ Des évaluations de vulnérabilité
- ☑ L'accès aux soins médicaux
- ☑ Les besoins en eau satisfaits
- ☑ Nourriture suffisante
- ☑ Transport accessible vers et depuis le CCAC

